



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/960

S/20079

1er août 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-deuxième session

Point 34 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :

MENACES CONTRE LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALES ET

INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 1er août 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir la "Déclaration du Gouvernement mexicain sur la situation en Amérique centrale", datée du 29 juillet dernier, et vous prie de bien vouloir la faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour de la quarante-deuxième session, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Mario MOYA-PALENCIA

Déclaration du Gouvernement mexicain sur la situation en Amérique centrale, publiée à Tlatelolco le 29 juillet 1988

Compte tenu de la tension que connaît l'Amérique centrale et de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations menées pour trouver une solution pacifique aux problèmes de la région, le Gouvernement mexicain se déclare à nouveau fermement convaincu que le respect de la libre détermination des Centraméricains et le principe du règlement pacifique des différends sont des conditions indispensables à la paix et au développement. En conséquence, il réaffirme également qu'il rejette toute intervention étrangère et l'usage de la contrainte et de la force, qui ont fait obstacle à l'entente entre les Centraméricains et aux démarches diplomatiques du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui.

Il est impératif que les engagements pris par les gouvernements des Etats d'Amérique centrale à Esquipulas en août 1987 soient strictement respectés. Le Mexique est préoccupé par le fait que, dans la majorité des cas, des démarches concrètes n'aient pas été entreprises en ce sens et que les intérêts qui continuent à faire confiance à la contrainte, à l'intolérance et à la force aient porté atteinte et fait obstacle aux efforts positifs qui ont eu lieu, comme par exemple les négociations de Sapoa entre le Gouvernement nicaraguayen et les forces contre-révolutionnaires.

En conséquence, l'appel que le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui ont lancé le 27 juin dernier à Mexico aux cinq gouvernements des pays d'Amérique centrale, pour qu'ils établissent un mécanisme de vérification indépendant et impartial qui garantisse le respect des Accords d'Esquipulas et qu'ils renouent le dialogue visant à résoudre les questions en suspens en matière de sécurité, demeure valable.

Le Gouvernement mexicain souligne qu'il est politiquement indispensable que les consultations et négociations menées pour résoudre les conflits régionaux n'excluent aucun des gouvernements des Etats d'Amérique centrale. Le principe de la non-exclusion, fondement même des progrès du processus de paix entamé à Contadora en 1983 et ratifié à Esquipulas, doit être respecté afin d'éviter de nourrir les antagonismes et la polarisation.

Le Mexique réaffirme que la normalisation des relations entre les Etats-Unis et le Nicaragua est indispensable à la détente régionale.

Le Gouvernement mexicain déclare à nouveau qu'il est prêt à continuer à contribuer, dans le cadre latino-américain, à l'instauration de la paix et de la coopération aux fins du développement en Amérique centrale.
